



Comité Technique de l'INRAE 28 septembre 2022

Déclaration liminaire de la CGT-INRAE



L'été a montré les impacts du changement climatique : sécheresse, et feux à répétition. Il a aussi révélé dans quel état de dénuement était parvenu l'Etat après des décennies de politique libérale et de liquidation des services publics. Malgré la mobilisation remarquable des pompiers, les suppressions d'emploi à l'ONF et Météo France, comme le non-renouvellement de la flotte de canadiens, ont pesé lourd sur nos capacités à prévoir et faire face aux incendies. De même, la seule "solution" pour éviter que les services d'urgence des hôpitaux soient submergés a été d'en limiter l'accès. Et à la rentrée des professeurs des écoles ont été recrutés en une demi-heure et formés en 5 jours, parce que les niveaux de salaire sont tellement bas que les concours de recrutement sont largement infructueux.

Parlons justement salaires, une question cruciale pour tous les agents, titulaires comme non-titulaires alors que l'inflation galope, avec des prix de l'énergie qui explosent et l'hiver qui arrive. L'augmentation du point d'indice a été ajustée au strict minimum (3,5%) afin que les agents débutants de la fonction publique soient juste au-dessus du SMIC (leur grille est depuis retombée sous le SMIC) ; pas un euro de plus !

- ➔ Nous demandons **d'abord que ces 3,5% d'augmentation soient répercutés pour TOUS les contractuel-les, et ensuite qu'une augmentation de 10% du point d'indice** vienne tout de suite commencer à compenser les 20% de perte de notre pouvoir d'achat depuis 2000.

L'abondement de ces +3.5% pose d'ailleurs problème pour le fonctionnement même de l'INRAE. Si le MESR vient d'annoncer que 120 M€ sont prévus au budget 2023 pour financer la hausse du point d'indice dans les organismes, il ajoute qu'il n'y a "*pas de principe de compensation automatique*" de cette hausse pour la période allant de juillet à décembre 2022. Autrement dit sans rallonge budgétaire, ce sera à l'INRAE d'assumer cette dépense, en rognant sur le fonctionnement des unités et/ou sur les recrutements.

- ➔ Nous ne pouvons accepter que l'Etat se décharge ainsi de ses responsabilités en fragilisant le fonds de roulement de l'Institut, ou en le forçant à rogner sur ces activités de recherche.

Ce qu'on cherche à nous imposer, c'est l'abandon progressif du salaire basé sur le statut, le classement indiciaire et le point d'indice au profit d'une multiplication de primes individualisées, sur fonctions et au mérite, qui omettent le caractère collectif de la recherche, et qui aboutissent à opposer les personnels entre eux. Après le CIA des ITA arrive le C3 du RIPEC.

- ➔ Nous demandons de véritables hausses de salaires, une revalorisation des grilles indiciaires et, en attendant, que la somme allouée par le Ministère pour le volet 3 du RIPEC soit répartie de manière égale entre tous les collègues chercheuses et chercheurs. [Nous invitons les collègues à signer la pétition lancée par les élu.es au Conseil Scientifique sur listes CGT.](#) On peut en effet peser : suite aux multiples pétitions des doctorants et aux nombreuses interpellations de la CGT, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, a été contrainte d'annoncer qu'au premier janvier 2023, *tous les doctorant-es toucheraient le même salaire, quelle que soit la date de signature de leur contrat*, mettant fin à une injustice patente.

Cette même Ministre entend cependant, dans ses dernières annonces, encore amplifier la LPR : toujours plus de chaires juniors, toujours plus de contrats de mission et de RIPEC, toujours plus de sélection à l'université avec, après ParcoursSup pour l'entrée, une plate-forme équivalente en master qui ne pourrait que laisser nombre d'étudiants sur le carreau. Malgré ses déclarations sur le ré-équilibre nécessaire entre budgets récurrents et appels d'offres, Sylvie Retailleau n'entend pas dans les faits augmenter les budgets récurrents. Elle entend plutôt augmenter le

crédit impôt-recherche (CIR) qui détourne des sommes considérables sur des projets loin d'une recherche socialement utile.

Dans le même temps, aucun crédit n'est prévu dans le projet de loi de finances pour compenser la hausse des prix de l'énergie en 2023 et le gouvernement appelle à la "sobriété" énergétique. Alors que la rénovation thermique nécessaire de beaucoup de nos bâtiments n'est contradictoirement jamais à l'ordre du jour, la CGT INRAE a les plus grandes craintes que les mesures dites "d'économies d'énergie", que commencent à avancer des présidents de centres, soient prises de manière totalement administrative, le summum étant déjà atteint avec l'incitation dans un centre à acheter des bottes fourrées et des mitaines... et l'annonce de la confiscation des chauffages d'appoint ! Tout ceci sans lien, voire en opposition, avec le développement des activités de recherche qui fondent l'INRAE.

- La CGT exige que toute décision en ce sens soit soumise au préalable pour avis au CCHSCT et aux CHSCT locaux et, même si ce n'est pas à l'ordre du jour de ce comité technique, nous estimons que ce point doit déjà faire l'objet d'une discussion, nous espérons que les autres organisations syndicales nous rejoindront sur cette demande.

Pendant l'été nous est parvenue l'annonce d'une décision de justice condamnant l'INRAE à quitter le site du Magneraud avant Juillet 2023. 62 agents INRAE sont directement concernés, et 120 personnes en tout travaillent sur le site.

- Sans revenir sur le laisser faire avec lequel les directions successives de l'INRA puis de l'INRAE ont pris cette question, **la CGT INRAE, avec tous les personnels du site, exige du PDG actuel de l'INRAE qu'il prenne toutes mesures, y compris financières et juridiques, pour que tous les agents et toutes les activités soient maintenus sur place, que l'intégralité du site soit préservée, et que la question foncière soit définitivement sécurisée.**

Enfin s'annonce la perspective d'une nouvelle tentative de réforme des retraites après celle abandonnée en 2020 grâce à nos mobilisations. Bien que le nouveau rapport du COR montre que les finances du système de retraite ne sont pas en danger, Emmanuel Macron veut durcir les conditions de départ pour faire plaisir à Bruxelles, envisageant même d'y parvenir par un simple amendement au projet de loi de finances de la sécurité sociale. Seule la mobilisation pourra encore une fois l'en empêcher.

- **Abandonner le projet de réforme des retraites et rétablir le droit de départ à 60 ans, sans prolongation de la durée de cotisation et avec maintien du calcul sur les 6 derniers mois, c'est aussi pour cela que la CGT-INRAE appelle, avec d'autres organisations syndicales, [à la grève et aux manifestations dans toute la France le 29 Septembre.](#)**

Nous invitons toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans ces propositions à voter CGT aux élections professionnelles qui vont se dérouler dans la Fonction Publique et à l'INRAE en Décembre 2022 !

Gestion du dossier "PRION" : Retrouver le [communiqué de presse CGT INRAE](#) du 28 septembre 2022



**N'oubliez pas à la fin de cette année de voter pour la CGT,
le syndicat qui combat avec vous
pour le bien commun et les salaires de toutes et tous !**



**La recherche publique est une aventure collective,
pas une collection d'individualités !
Rejoignez-nous, encore et toujours dans l'action :
pétition, manifestation, adhésion à la CGT !
La CGT c'est aussi vous qui la faites.**

Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'Ecole ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :

Qualité (M. ou Mme) : NOM :

Prénom : Date de naissance :

Corps : Grade :

E-mail :